

DELIBERATION N° 46 / 2026
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} Juin 2026

Sous la présidence de Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. JEGOUZO, M. NITOU-SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme DIOP, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA.

Excusés et ont donné procuration : M. RUBANY à Mme MACKOWIAK, Mme HAI à Mme EL HAJOUÏ, M. PEULVAST à M. BOUTRY, Mme BAYKAN à Mme BOULET, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI.

Excusée : Mme MAICHOUF.

Absents : M. IBN EL HADEK, Mme BEDAOUDIA, M. BADRA.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : Traité de Concession d'Aménagement « Opération d'Aménagement et de redynamisation du centre-ville » - Compte Rendu Financier Annuel 2025 arrêté au 30 Septembre 2025

Madame Ghyslaine MACKOWIAK expose,

Par délibération n°142/2015 en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a désigné la SEM Yvelines Aménagement comme aménageur de l'opération de redynamisation du centre-ville, dans le cadre d'une concession d'aménagement d'une durée de 10 ans. Au cours de l'année 2016, Yvelines Aménagement est devenue CITALLIOS.

Par délibération du 1^{er} février 2017 le Conseil municipal a approuvé la poursuite de l'exécution de la concession d'aménagement, avec CITALLIOS.

En application des dispositions du Code de l'urbanisme, il est nécessaire d'appréhender l'exécution et les éventuelles évolutions apportées au bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement mené dans le cadre d'une concession.

C'est dans ce cadre que CITALLIOS fournit chaque année un Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité. Le CRFA 2025, joint à la présente délibération, a été arrêté au 30 septembre 2025 (cf. pièce jointe).

Il présente les principales avancées du projet en 2025.

Il présente également les évolutions du bilan, au niveau des postes de dépenses et de recettes. Le bilan reste stable depuis le dernier CRFA 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Hôtel de Ville

5, avenue du Président Wilson - 78520 Limay
Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et R. 300-4 et suivants ;

VU la délibération du 24 juin 2015 relative à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de redynamisation du centre-ville ;

VU la délibération du 17 décembre 2015 attribuant la concession d'aménagement à Yvelines Aménagement en vue de l'opération de redynamisation du centre-ville ;

VU la délibération du 29 juin 2016 approuvant la signature de l'avenant n° 1 au Traité de Concession d'Aménagement et le transfert de la concession d'aménagement à CITALLIOS ;

VU la délibération du 1^{er} février 2017 approuvant la poursuite de l'exécution de la concession d'aménagement conformément au traité signé le 22 décembre 2015 ;

VU la délibération du 25 juin 2019 approuvant la signature de l'avenant n° 2 au Traité de Concession d'Aménagement ;

VU la délibération du 27 septembre 2023 approuvant la signature de l'avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement ;

VU la délibération du 7 Octobre 2024 approuvant la signature de l'avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement ;

VU la délibération du 30 Juin 2025 approuvant la signature de l'avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement ;

VU le traité de concession d'aménagement signé le 22 décembre 2015 et ses avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 ;

VU le Compte Rendu Annuel 2025 arrêté au 30 Septembre 2025, joint à la présente délibération ;

VU la délibération du 27 Avril 2026 approuvant le budget communal pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le Compte Rendu Financier Annuel 2025 arrêté au 30 Septembre 2025, transmis par CITALLIOS ;

CONSIDERANT les échanges en cours avec CITALLIOS afin de prolonger le Traité de Concession d'Aménagement jusqu'en 2031 afin de correspondre au calendrier opérationnel du projet du centre-ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame Ghyslaine MACKOWIAK,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : CONFIRME son souhait de prolonger le Traité de Concession d'Aménagement jusqu'en 2031, avec un objectif d'amélioration du bilan d'aménagement et de cadencement des versements de la participation de la Ville.

Article 2 : CONFIRME la participation de la commune à hauteur de 263 600€ en 2026 au titre de l'opération d'aménagement du centre-ville.

Article 3 : CONFIRME son souhait d'optimiser le bilan.

Article 4 : APPROUVE le Compte Rendu Financier Annuel 2025 arrêté au 30 Septembre 2025, joint à la présente délibération, sous réserve de la prise en compte par CITALLIOS des articles 1, 2 et 3 précédents.

Article 4 : AUTORISE le Maire ou son adjoint déléguée à cet effet, à signer tous les actes nécessaires et toutes pièces afférentes

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.


Le Maire,
D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 08 JUIN 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Traité de concession d'aménagement Opération d'aménagement et de redynamisation du centre-ville - Compte rendu financier annuel 2025 arrêté au 30 septembre 2025

Date de transmission de l'acte : 04/06/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/06/2026

Numéro de l'acte : DELIB-46-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260601-DELIB-46-2026-DE

Date de décision : 01/06/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire